

## Newletter n°8 : Les réseaux de soins

*C'est une petite révolution qui est en train de se profiler.*

Evolution logique depuis quelques années, les assurances et probablement bientôt les mutuelles commencent à proposer de nouveaux services à leurs clients, en sélectionnant les ostéopathes. Les remboursements sont conditionnés en fonction de l'appartenance ou non au réseau.

Depuis déjà un certain temps, les mutuelles et les assurances prennent de plus en plus en charge une partie de nos honoraires. Cette tendance de fond a largement facilité l'accès à l'ostéopathie. Une nouvelle étape est donc en train d'être franchie.

Les assurances offrent déjà des réseaux de soins dans les domaines de l'audioprothèse, l'optique... Les mutuelles, régies par le Code de la mutualité, n'avaient pas cette possibilité jusqu'à présent. Elle est en passe de leur être accordée par la Proposition de loi n°296 (version amendée), dite " Le Roux", adoptée en première lecture, qui a engendré la colère des syndicats de médecins et d' internes.

**Concrètement, les patients passant par de tels réseaux seraient mieux remboursés** ; les mutuelles ayant la possibilité d'instaurer des différences dans le niveau des prestations, lorsque l'assuré choisira un membre du réseau.

Ce projet de création de réseaux de soins par des complémentaires n'est pas une nouveauté, il n'est pas sans rappeler la Loi dite « FOURCADE », pour laquelle le **Conseil constitutionnel** avait censuré près de la moitié du texte en août 2011.

Ainsi, le réseau Santéclair, vous propose de vous inscrire rapidement pour être "sélectionné" et ainsi bénéficier du "flux" de patients et par voie de conséquence de la promesse d'une augmentation de votre chiffre d'affaires.

Les ostéopathes seraient sélectionnés sur des critères d'exercice (exclusivité) et de formation (Bac +5). Nous n'avons pas plus de précisions pour le moment, en ce qui concerne le contrôle de ces critères et donc la fiabilité de ce réseau.

## **Faut-il s'inscrire ?**

L'ostéopathie, médecine du futur, passionnante, mais sur laquelle la démographie catastrophique et la crise économique font des ravages, traverse une grave crise de croissance.

- *Si la promesse d'une augmentation du chiffre d'affaires peut-être tenue, alors pourquoi s'en priver ? Mais pourra-t-elle l'être ? N'est-ce pas un miroir aux alouettes qui en ces temps difficiles est aussi doux que le chant des sirènes ?*

- La baisse du montant des honoraires : en amenant des patients, la contrepartie économique est de demander une "ristourne", un nivellement des honoraires. Mais dans quelle mesure ? Tout dépendra du poids économique du réseau et donc du "flux" apporté. Ne pourrions-nous pas être contraints de moduler nos tarifs et nos actes au bon vouloir du réseau ?

- Les contraintes administratives : installation éventuelle d'un logiciel de télétransmission, mise en place du tiers payant etc...

Santéclair nous a contactés, pour nous informer de la création de ce réseau d'assurances, nous précisant que les ostéopathes DO MROF pouvaient l'intégrer. A l'argument de la déontologie et du contrôle de celle-ci, la réponse est sans ambages : en cas de problème, le praticien est exclu du réseau...

Quid du recours du patient, et quid du droit à la justice du praticien ?

Alors, le plus beau réseau de soins n'est-il pas le **Registre des Ostéopathes de France** ?

Nous sommes forts de nos 30 années d'expérience en matière d'éthique, de déontologie et d'expertise,

- ✓ Forts de notre label DO MROF,
- ✓ Forts de notre certification Quali'op délivrée par l'AFAQ AFNOR,
- ✓ Quel réseau peut rivaliser avec le nôtre ?
- ✓ Quelle autre organisation socio-professionnelle peut se vanter d'avoir un tel niveau d'exigence ?

*Là est toute notre difficulté : Comment mettre en avant ces atouts au service de l'ostéopathie ?*

C'est donc une tendance de fond qui nous vient aujourd'hui. Alors que l'ostéopathie n'a toujours pas sa place dans la réglementation française, c'est une sorte de



reconnaissance "intéressée" que nous font les mutuelles et les assurances. A nous d'en tirer le meilleur et d'éviter les écueils.

Le R.O.F. , fidèle à son esprit démocratique n'entreprendra aucune démarche sans **l'aval de ses adhérents**, chaque décision est donc personnelle.

Historiquement, le R.O.F. s'est toujours engagé à défendre la liberté qualitative et quantitative de notre exercice de professionnel exclusif, au service de la sécurité du patient. Aucun compromis ne sera concédé sur l'autel du mercantilisme. Il s'agit là d'un principe fédérateur unitaire et constructeur pour éviter le nivellement vers le bas, qui serait la mort de notre profession.

Le Conseil national

